

Restos et cafés s'accrochent à leurs terrasses temporaires

Alors que les températures chutent et que le coronavirus circule toujours, l'horeca milite pour conserver ses extensions extérieures afin de rassurer ses clients et de limiter la casse.



La Fédération horeca Bruxelles, qui redoute jusqu'à 30 % de faillites d'ici la fin de l'année, demande le maintien des terrasses temporaires jusqu'au printemps. - Thomas Van Ass.



Par **Julien Bosseler (/3279/dpi-authors/julien-bosseler)**

Journaliste au service Société

Le 27/09/2020 à 14:53

Restos, brasseries, cafés, ils sont sortis de l'été avec un bilan très mitigé. Les établissements qui ont pu profiter du tourisme des Belges dans leur propre pays ont limité la casse, voire bien fonctionné. Mais pour la majorité des établissements horeca, singulièrement en ville, ça reste... la cata. « Nous estimons que, dans la capitale, les établissements qui fonctionnent bien ont réalisé 50 % de leur chiffre d'affaires habituel. Pour les autres, c'est entre 0 et 30 % », se plaint Philippe Trine, président de la Fédération horeca Bruxelles, redoutant 25 à 30 % de faillites d'ici la fin de l'année. Son homologue wallon, Thierry Neyens, se montre moins alarmiste, tout en soulignant « la nécessité de mesures de soutien des pouvoirs publics afin de maintenir l'emploi des salariés et des indépendants du secteur. C'est une priorité ».

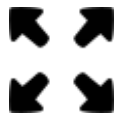
LIRE AUSSI

La fin d'année s'annonce rude pour le commerce

([https://plus.lesoir.be/323740/article/2020-09-09/la-fin-dannee-sannonce-rude-pour-le-commerce?](https://plus.lesoir.be/323740/article/2020-09-09/la-fin-dannee-sannonce-rude-pour-le-commerce?referer=%2Farchives%2Fcherche%3Fdatefilter%3Dlastyear%26sort%3Dda)

[referer=%2Farchives%2Fcherche%3Fdatefilter%3Dlastyear%26sort%3Dda](https://plus.lesoir.be/323740/article/2020-09-09/la-fin-dannee-sannonce-rude-pour-le-commerce?referer=%2Farchives%2Fcherche%3Fdatefilter%3Dlastyear%26sort%3Dda)

Une des dispositions visant à aider l'horeca dès sa réouverture début juin fut de lui permettre d'étaler plus largement ses terrasses sur la voie publique, quitte à amputer des places de parking. Le gouvernement wallon a exonéré les restaurateurs et cafetiers de permis d'urbanisme pour les terrasses temporaires ne dépassant pas les 100 m². Quant à la plupart des communes, elles se sont montrées conciliantes dans l'octroi de permis d'occupation du domaine public et ont même diminué leur taxe sur ces installations extérieures éphémères. C'est que, dans le contexte de la crise sanitaire, ces extensions à ciel ouvert ont permis de concilier respect des règles sanitaires et rentabilité des établissements. Comment les plus petits établissements auraient-ils pu imaginer autrement accueillir un nombre suffisant de clients, tout en se conformant à l'impérieuse distanciation sociale ?



« Vides à l'intérieur »

Mais voilà, sous peu, les beaux jours ne seront plus que des souvenirs, ce qui ne manque pas d'inquiéter les professionnels de la restauration. « Les clients sont plus enclins à aller manger en terrasse qu'à l'intérieur car ils pensent courir moins de risque de contracter le coronavirus en restant dehors. D'ailleurs, ces dernières semaines, de nombreux établissements sont vides à l'intérieur et remplis à l'extérieur », pointe Fabian Hermans, trésorier de la Fédération horeca Bruxelles, annonçant une solution imminente : « Une désinfection de l'air en salle par lumière UVC ». La panacée ? La solution devra convaincre...

Pour les clients les plus méfiants, la terrasse temporaire devrait garder encore tout son sens dans les mois à venir, malgré le plongeon des températures et l'arrivée des intempéries. « Une partie de l'hiver est belle, avec des journées certes

froides mais sèches et ensoleillées qui invitent à prendre un café ou un vin chaud en terrasse. Qu'on nous laisse donc travailler en ne touchant pas à notre instrument de travail », s'exclame Philippe Trine, qui demande « une prolongation des extensions de terrasses jusqu'au printemps ». Le président de la fédération wallonne abonde en ce sens : « L'idéal serait de ne nous imposer aucune limite pour nos installations à l'extérieur. Nous ne demandons pas mieux. Après tout, à la mer, les terrasses sont ouvertes toute l'année ».

Vers des prolongations

Le hic, c'est que les autorisations d'extension de terrasses temporaires délivrées en juin arrivent à échéance à la fin de ce mois ou fin octobre, selon la ville ou la commune... Ainsi, à Charleroi, la date butoir approche : c'est le 30 septembre que l'autorisation sera périmée. Cela dit, une concertation est en cours avec les commerçants pour la suite. A Mons, ce sera en principe fini le 31 octobre. Mais le collège communal envisage une prolongation jusqu'au 31 décembre.

LIRE AUSSI

Louvain-la-Neuve aimerait voir disparaître ses soirées pirates

([https://plus.lesoir.be/327583/article/2020-09-25/louvain-la-neuve-aimerait-voir-disparaitre-ses-soirees-pirates?](https://plus.lesoir.be/327583/article/2020-09-25/louvain-la-neuve-aimerait-voir-disparaitre-ses-soirees-pirates?referer=%2Farchives%2F Recherche%3Fdatefilter%3Dlastyear%26sort%3Dda)

[referer=%2Farchives%2F Recherche%3Fdatefilter%3Dlastyear%26sort%3Dda](https://plus.lesoir.be/327583/article/2020-09-25/louvain-la-neuve-aimerait-voir-disparaitre-ses-soirees-pirates?referer=%2Farchives%2F Recherche%3Fdatefilter%3Dlastyear%26sort%3Dda)

Liège a déjà sauté le pas. Il y a quelques semaines déjà, le bourgmestre Willy Demeyer (PS) a décidé, avec validation du collège communal, de reconduire l'autorisation jusqu'au dernier jour de l'année. « Le bâti liégeois est ancien et étroit. Les établissements sont donc petits en intérieur et les mesures sanitaires réduisent fortement leur nombre de couverts », justifie Laurence Comminette, porte-parole du bourgmestre. « En conséquence, il s'agit de les soutenir le plus possible en leur laissant l'usage d'une partie de l'espace public ». A Bruxelles-Ville, où « environ 600 demandes d'extensions de terrasses ont déjà été octroyées », c'est idem, indique Stéphanie Heng, directrice de la communication du cabinet de Fabian Maingain (Défi), échevin des Affaires économiques : les terrasses temporaires qui auraient dû disparaître à la fin de ce mois pourront subsister jusqu'au 31 décembre. A Namur, ce sera jusqu'au 10 novembre, avec une possible prolongation. « C'est en discussion pour le moment », indique Stéphanie Scailquin (CDH), échevine de l'Attractivité urbaine.

Voilà des signaux encourageant pour le secteur et ses clients, même s'il n'est donc pas encore question de maintenir les installations temporaires jusqu'au retour des beaux jours de l'an prochain. Mais la crise sanitaire a déjà été le théâtre de nombreux ajustements et prolongations de dispositions visant à soutenir l'économie, en ce compris l'horeca.

Ces communes qui bannissent les chaufferettes

Quand bien même les terrasses temporaires resteraient en place, il faudrait encore que les clients s'y pressent malgré le plongeon du mercure. Pour cela, bien des professionnels du secteur comptent sur leur système de chauffage, fixe ou amovible. Et là, le souci, c'est que ces dispositifs ne sont plus en odeur de sainteté pour des raisons environnementales ou de sécurité. Dans de nombreuses communes, on s'est mis à réfléchir à leur suppression, bien avant la crise sanitaire. Pour Woluwe-Saint-Lambert, c'est tout vu : la commune bruxelloise compte bannir toute forme de chaufferette extérieure avant la fin de l'année. « Chauffer en extérieur, c'est une déperdition d'énergie qui n'a aucun sens », estime le bourgmestre, Olivier Maingain (Défi). « Changeons donc nos habitudes et prenons exemple sur les pays nordiques où l'on pratique le plaid ou la couverture en terrasse ».

LIRE AUSSI

CNS: un parfum de libération souffle sur les mariages

([https://plus.lesoir.be/327108/article/2020-09-23/cns-un-parfum-de-liberation-souffle-sur-les-mariages?](https://plus.lesoir.be/327108/article/2020-09-23/cns-un-parfum-de-liberation-souffle-sur-les-mariages?referer=%2Farchives%2Fcherche%3Fdatefilter%3Dlastyear%26sort%3Dda)

[referer=%2Farchives%2Fcherche%3Fdatefilter%3Dlastyear%26sort%3Dda](https://plus.lesoir.be/327108/article/2020-09-23/cns-un-parfum-de-liberation-souffle-sur-les-mariages?referer=%2Farchives%2Fcherche%3Fdatefilter%3Dlastyear%26sort%3Dda)

Ce sont les mêmes considérations écologiques qui ont conduit Namur à prendre la même décision en septembre 2019. « Mais elle ne s'appliquera pas avant juin prochain pour laisser le temps à l'horeca de s'adapter », précise l'échevine Scailquin. Quant à Bruxelles-Ville, elle a d'ores et déjà interdit tous les systèmes de chauffage extérieurs fixes, au gaz, etc. « Seules restent autorisées les chaufferettes électriques amovibles », précise Stéphanie Heng. A défaut, les clients partisans du verre et du couvert en terrasse devront s'armer d'un bon pull... ou braver leur crainte de boire et dîner en salle.